



Procès-verbal de la réunion du 20 février 2018

Conférence téléphonique

Vu l'urgence et les intérêts en jeu, les membres du conseil d'administration de Prombas décident de tenir une conférence téléphonique.

Sont présents :

Messieurs A. Welvaarts, M Verlinden, , L.Lopez, P.Flament et JP.Delchef.

1 . Convention d'arbitrage

Afin de trouver une solution rapide et définitive au différend qui oppose Prombas au club de Basket Namur Capitale, les membres du conseil d'administration **confirment** les termes de la consultation électronique par laquelle ils ont approuvé la proposition de soumettre à la Cour Belge d'arbitrage pour le Sport.

2. .Début du second tour de la compétition en TDW1

Compte tenu que le département compétition ne compte que 3 membres dont un est membre d'un club concerné par la compétition de TDW1, le conseil d'administration décide de se saisir de la question.

Suite à la convention d'arbitrage signée par Prombas et le Basket Club Namur (1969) déposée auprès de la Cour belge d'Arbitrage (CBAS) pour le Sport ce 20 février 2018, la question se pose de savoir s'il n'est pas opportun de postposer le début du second tour de la compétition en TDW1 (à l'exception des play down) programmée le week-end des 24 et 25 février 2018, compte tenu du fait qu'il n'est pas certain que la Cour puisse rendre sa sentence dans des délais qui permettent une organisation optimale des rencontres.

Après examen de la question, les membres du conseil d'administration de Prombas décident, à l'unanimité, de postposer le début du second tour et de remettre les matches programmés les 24 et 25 février 2018 dans l'attente de la sentence de la CBAS

3 .Désignation d'un défenseur

Les membres du conseil d'administration de Prombas décident, à l'unanimité, de désigner **Maître** Gavage comme défenseur.

Pour le conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef, secrétaire

.